

ALUMINIUM

Produits longs



Construisons ensemble

Composants chimiques

Appellation	n française	Allem	agne	USA	Composition chimique												
NF A 02-104	Ancienne appellation	DIN	WNR	ASTM		Si	Fe	Cu	Mn	Mg	Zn	Ti	Cr	Ti+Cr	Autres (chaque)	Autres (total)	Al
1050 A	A5	Al99,5	3.0255	1050 A	mini maxi	/ 0,25	/ 0,4	/ 0,05	/ 0,05	/ 0,05	/ 0,07	/ 0,05			/ 0,03		Le reste
2017 A	AU4G	AlCuMg1	3.1325	2017 A	mini maxi	0,2 0,8	/ 0,7	3,5 4,5	0,4 1	0,4 1	/ 0,25		/ 0,1	<0,25	/ 0,05	/ 0,15	Le reste
3005	AMG0,5	AlMn1Mg0,5	3.0525	3005	mini maxi	/ 0,6	/ 0,7	/ 0,3	1 1,5	0,2 0,6	/ 0,25	/ 0,1	/ 0,1		/	/	Le reste
5005	AG0,6	AlMg1	3.3315	5005	mini maxi	/ 0,4	/ 0,7	/ 0,2	/ 0,2	0,5 1,1	/ 0,25		/ 0,1		/	/	Le reste
5083	AG4,5MC	AlMg4,5Mn	3.3547	5083	mini maxi	/ 0,4	/ 0,4	/ 0,1	0,4 1	0,4 4,9	/ 0,25	/ 0,15	0,05 0,25		/ 0,05	/ 0,15	Le reste
5086	AG4MC	AlMg4Mn	3.3545	5086	mini maxi	/ 0,4	/ 0,5	/ 0,1	0,2 0,1	3,5 4,5	/ 0,25	/ 0,15	0,05 0,25		/ 0,05	/ 0,15	Le reste
5754	AG3M	AlMg3	3.3535	5754	mini maxi	/ 0,4	/ 0,4	/ 0,1	/ 0,5	2,6 3,6	/ 0,2	/ 0,15	/ 0,3		/ 0,05	/ 0,15	Le reste
6060	AGS	AIMgSi0,5	3.3206	6060	mini maxi	0,3 0,6	0,1 0,3	/ 0,1	/ 0,1	0,35 0,6	/ 0,15	/ 0,1	/ 0,05		/ 0,05	/ 0,15	Le reste

Qualités de l'Aluminium

Désignation	Qualités
1050 A	Déformation importante - Bonne résistance à la corrosion
2017 A	Très bonne résistance mécanique pour pièces chaudronnées ou usinées
3005	Aptitude au prélaquage - Bonne résistance à la corrosion
5005	Bel aspect après anodisation - Bonne résistance à la corrosion en anodisé et surface moins fragile
5083	Caractéristiques mécaniques un peu plus élevées que 5086
5086	Bonne résistance à la corrosion en atmosphère et milieu marins Bonne résistance mécanique
5754	Bonne résistance à la corrosion - Bonne aptitude à la déformation - Beau poli
6060	Bonne aptitude au fi lage - Bonne résistance à la corrosion - Bel aspect après anodisation



Principales applications de l'Aluminium



Désignation	Principales applications
1050 A	Chaudronnerie - Emboutissage - Industries chimiques et alimentaires Ustensiles de cuisine
2017 A	Pièces de résistance chaudronnées ou usinées - Aéronautique Matériel roulant - Travaux publics - Rivets - Mécanique générale
3005	Décoration intérieure et extérieure - Vérandas
5005	Décoration intérieure et extérieure - Vérandas - Mobilier
5083	Construction navale - Chaudronnerie - Industrie chimique et cryogénique
5086	Citernes - Transports - Structures soudées
5754	Chaudronnerie - Utilisation marine - Transports terrestres Industrie chimique et alimentaire
6060	Menuiserie métallique - Aménagements intérieurs - Caillebotis - Industrie textile Articles de ménage - Décoration - Visserie - Panneaux de signalisation



LES MÉPLATS en 6060

Norme: NF EN 755/1-2-5 Nuance: 6060 T5 (ex AGS)

Largeur			Epaiss	seur (m	m) et p	oids (k	g/m)			Largeur
(mm)	3	4	5	6	8	10	12	15	20	(mm)
10			0,14							10
15	0,12		0,20							15
20	0,16	0,22	0,27		0,43	0,54	0,65	0,81		20
25	0,20	0,27	0,34	0,41	0,54	0,68	0,81	1,01		25
30	0,24	0,34	0,41	0,49	0,65	0,81	0,97	1,22	1,62	30
40	0,33	0,43	0,54	0,65	0,87	1,08	1,29	1,62	2,16	40
50	0,41	0,54	0,68		1,08	1,35	1,62	2,05	3,24	50
60			0,81	1,10	1,30	1,62	1,95	2,43	4,32	60
70										70
80			1,08		1,73	2,16		3,24	5,40	80
100			1,35		2,16	2,70				100
150	1					4,16				150



LES BARRES RONDES en 5754 et 2017A

Nuance: 5754 (ex AG3) Nuance: 2017A T4 (ex AU4G)

	Poids	5754	2017A
Ø en mm	(kg/m)	H111	T4
6	0,08		
8	0,14		
10	0,2	***************************************	
12	0,3		
14	0,4		
15	0,5		
16	0,6		
18	0,7		
20	0,9		
22	1,1		
25	1,4		
28	1,7		
30	2,0		
32	2,3		
35	2,7		
36	2,9		
38	3,2		
40	3,5		
42	3,9		
45	4,5		
50	5,5		
52	6,0		
55	6,7		
56	6,9		
60	7,9		
65	9,3		
70	10,8		

Ø on mm	Poids	5754	2017A
Ø en mm	(kg/m)	F.	T4
75	12,4		
80	14,0		
85	15,9		
90	17,8		
95	19,8		
100	21,2		
105	24,0		
110	26,0		
115	29,1		
120	31,7		
125	34,0		
130	37,1		
140	43,1		
150	49,0		
160	56,0		
170	63,5		
180	71,2		
200	88,0		
225	111,0		
250	137,5		
275	166,3		
300	198,0		
330	242,0		
380	320,0		
400	355,0		
450	455,0		
500	545,0		

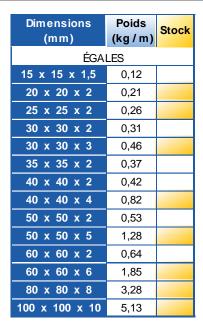






LES CORNIÈRES en 6060

Norme: NF EN 755/1-2-9 Nuance: 6060 T5 (ex AGS)



Dimensions	Poids	Stock
(mm)	(kg/m)	
INÉG/	ALES	
25 x 15 x 2	0,21	
30 x 15 x 2	0,23	
30 x 20 x 2	0,26	
40 x 20 x 2	0,31	
50 x 20 x 2	0,37	
50 x 30 x 3	0,62	
60 x 30 x 3	0,71	
60 x 40 x 2	0,53	
60 x 40 x 3	0,79	
60 x 40 x 4	0,82	
80 x 25 x 2	0,56	
80 x 40 x 4	1,25	
100 x 25 x 2	0,67	



LES PROFILS EN TÉS en 6060

Norme: NF EN 755/1-2-9 Nuance: 6060 T5 (ex AGS)

Dimensions (mm)	Poids (kg/m)	Stock
20 x 20 x 2	0,21	
25 x 25 x 2	0,26	
25 x 25 x 2,5	0,33	
30 x 30 x 2	0,31	
30 x 30 x 3	0,47	

Dimensions (mm)	Poids (kg/m)	Stock
32 x 32 x 3	0,49*	
40 x 40 x 3	0,62	
40 x 40 x 4	0,82	
50 x 50 x 5	1,30	
80 x 80 x 8	3,40	

^{*} Uniquement en 5754 (AG3)



LES PROFILS EN U en 6060

Norme: NF EN 755/1-2-9 Nuance: 6060 T5 (ex AGS)

Dimensions	Poids	Stock
(mm) 15 x 15 x 2	(kg/m)	
	0,22	
20 x 15 x 2	0,25	
20 x 20 x 2	0,30	
25 x 25 x 2	0,39	
25 x 25 x 2,5	0,48	
30 x 30 x 3	0,68	
30 x 20 x 2	0,38	
40 x 20 x 2	0,41	
40 x 40 x 4	1,21	
50 x 25 x 2,5	0,67	

Dimensions (mm)	Poids (kg/m)	Stock
50 x 30 x 3	0,84	
50 x 30 x 4	1,09	
60 x 40 x 4	1,43	
80 x 40 x 4	1,64	
80 x 40 x 5	2,03	
80 x 50 x 5	2,30	
100 x 50 x 5	2,57	
125 x 63 x 6	3,87	
140 x 70 x 8	5,70	
160 x 80 x 10	8,28	



55

Conditions générales de ventes

PRÉAMBUI F

Les présentes conditions générales de vente sont seules applicables aux conventions passées avec les clients et annulent expressément toutes conditions d'achats des clients. Il ne peut y être dérogé que par écrit. Les produits présentés dans nos catalogues peuvent être modifiés en fonction de notre référencement ou de leur évolution.

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les conditions générales ci-après sont applicables à toutes nos marchandises, sauf stipulations particulières qui devront faire l'objet d'une convention écrite pour une commande exceptionnelle. Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente.

Celles-ci ne sauraient être modifiées même par des stipulations contraires, pouvant figurer sur les bons de commande du client, ses conditions générales d'achat ou sur tout autre document.

2. ENGAGEMENT

Toute commande devient définitive dès acceptation formelle et écrite de notre société ou envoi du bon de livraison. De même, les remises de prix, factures pro forma et tous autres documents de même ordre n'ont de valeur à notre égard qu'après confirmation écrite. Toutes modifications aux commandes en qualité et quantité devront être au préalable expressément acceptées par nous.

Les renseignements portés sur les catalogues, prospectus, publicités, barèmes de prix et autres documents commerciaux ou sur notre site internet ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent nous engager.

3. COMMANDE VIA LA BOUTIQUE EN LIGNE

Le client a la possibilité de passer sa commande en ligne à partir de catalogues mis à la disposition sur le site www.belmet.fr.

La commande ne peut être enregistrée sur le site que si le client s'est clairement identifié par l'entrée de son identifiant et de son mot de passe, qui lui sont strictement personnels.

Toute commande vaut acceptation des prix et de la description des produits disponibles à la vente et des présentes conditions générales. Toute contestation sur ce point interviendra dans le cadre d'un éventuel échange et des garanties ci-dessous mentionnées.

Les échanges réalisés par l'intermédiaire du site sont susceptibles de recevoir la qualification de contrat sous forme électronique, au sens des articles 1369-1 et suivants du Code Civil. Toutefois, le site étant réservé exclusivement aux transactions entre professionnels, les parties déclarent user de la faculté offerte au dernier alinéa de l'article 1369-6 du Code Civil. La validation de la commande sur le site vaut signature et acception expresse de toutes les opérations effectuées sur le site et des présentes conditions générales.

La responsabilité de Belmet ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

4. PRIX

Le prix applicable à un produit est celui de notre tarif en vigueur à la date de la commande ou, à défaut, celui de l'offre que nous émettons sur consultation du client. Si ce prix subit une modification entre la date de commande et la date de livraison, le nouveau prix applicable sera communiqué au client qui, sauf refus exprès dans un délai de huit jours, sera réputé l'avoir accepté.

Le prix s'entend hors taxe, produit non emballé, pris dans nos magasins, sauf conventions particulières. En cas de livraison du produit au client, il peut donc lui être facturé une participation forfaitaire aux frais de transport et d'emballage, selon notre barème en vigueur. La facture est également majorée d'un montant forfaitaire à titre de coût de facturation, qui sera indiqué au client sur demande. Nos offres de prix sont établies à titre informatif. Elles ne constituent pas une proposition technique susceptible d'engager notre responsabilité.

5. PAIEMENT

Nos factures sont payables au comptant à l'enlèvement ou à la livraison des marchandises sauf accord particulier entre les parties.

Le paiement pourra être réalisé par chèque, virement, carte bancaire ou traite domiciliée.

Les traites adressées pour acceptation doivent être renvoyées par le Client dans les 10 jours qui suivent leur réception.

En cas de non paiement d'une facture à son échéance, Belmet se réserve le droit d'exiger pour les futures commandes un paiement comptant par chèque, carte bancaire ou virement, sans escompte.

En cas de défaut de paiement à la date fixée sur la facture, les sommes dues porteront intérêts à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce. Tout impayé sera majoré des frais et intérêts moratoires de droit.

Conformément aux articles L. 441-3 et L 441-6 du code du commerce, toute facture réglée après l'expiration du délai de paiement fera l'objet d'une indemnité forfaitaire de compensation des frais de recouvrement dont le montant est communiqué au client sur demande.

6. LIVRAISON

Le client s'engage à réceptionner les produits au lieu et date définis lors de la commande. En cas de carence de sa part, la livraison est réputée avoir eu lieu, aux conditions convenues, avec tous ses effets. Les délais de livraison y compris ceux figurant sur le site Internet ne sont donnés qu'à titre indicatif. Leur inobservation ne peut entraîner ni pénalité pour retard, ni annulation de commande, ni paiement différé. Tous les coûts supplémentaires entrainés par un retard hors de notre contrôle dans l'exécution d'une livraison sont supportés par le client.

Dans tous les cas, même livrées en franco de port ou par nos soins, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire auquel il appartient, en cas d'avarie ou de manquant, d'exercer tout recours contre le transporteur ou son assureur, lesquels ne peuvent invoquer l'insuffisance d'emballage que le transporteur est censé avoir vérifié et accepté au départ.

Les cas de force majeure (guerre, émeute, incendie, inondation, accident, épidémie, grève...) nous libèrent de toute obligation de livrer. Les opérations de chargement des produits sont effectuées par celui qui fait circuler le véhicule. Dans tous les cas, les opérations de déchargement des produits au lieu de livraison sont assurées sous la responsabilité du client, quelle que soit la participation apportée à celles-ci par notre chauffeur ou par le chauffeur du transporteur affrété par nos soins.

7. RÉCLAMATIONS

Il appartient au client d'effectuer toutes vérifications tant qualitatives que quantitatives à la réception des produits achetés. La réception en mauvais état des colis, doit être notifiée au transporteur (Belmet ou sous-traitant) avant l'acceptation de la livraison.

Les réclamations doivent être adressées par lettre recommandée avec AR dans les 3 jours qui suivent la réception des marchandises, dans un délai maxi de 3 mois à compter de la date d'émission de notre facture, à défaut de quoi, elles ne seront pas retenues.

8. RETOUR DE PRODUITS

Aucun retour de produits ne peut être effectué par le client sans notre accord préalable et écrit. Cet accord ne peut être donné qu'à titre exceptionnel, à condition que les produits fassent partie de notre plan de stock et qu'ils soient à l'état neuf, dans leur emballage d'origine. La reprise des produits fera l'objet d'une facturation d'un montant forfaitaire communiqué au client sur demande.

9. GARANTIES

Les produits vendus par Belmet sont garantis de tout vice de fabrication pendant la période de garantie de ses différents partenaires fournisseurs à compter de la date de facturation, sans que cette garantie n'engage Belmet au-delà du remplacement de la pièce défectueuse, et sans aucune indemnité pour la main d'œuvre, préjudice ou autres motifs. Les avis et conseils, les indications techniques et les propositions que Belmet pourrait faire, faits de bonne foi, n'impliquent de sa part aucune responsabilité, ni garantie de résultat. Toute défectuosité provenant de l'usure normale du Produit, d'une mauvaise utilisation ou d'un défaut d'installation, de montage ou d'entretien ne saurait donner lieu à garantie.

10. RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ

Belmet se réserve la propriété des produits vendus jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.

Du seul fait de la passation de la commande, le client est réputé avoir accepté la présente clause, toute stipulation contraire étant réputée non écrite.

Le client devra assurer le stockage dans ses propres locaux et prendre toutes mesures utiles pour la conservation du droit de propriété de Belmet.

À défaut de paiement du prix à l'échéance convenue, Belmet pourra reprendre les marchandises, la vente sera résolue de plein droit si bon semble à Belmet et les éventuels acomptes déjà versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance des marchandises dont aura bénéficié le client.

Transfert des risques : les produits resteront la propriété de Belmet jusqu'au paiement intégral de leur prix, mais le client en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert de possession entraînant celui des risques. Le client s'engage, en conséquence, à souscrire, dès à présent, un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des produits achetés.

En cas de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaires du client, les commandes en cours seront automatiquement annulées et Belmet se réserve le droit de revendiquer les marchandises en stock conformément aux dispositions des articles L. 624-16 à L. 624-18 du Code de commerce.

11. LITIGES

Les parties rechercheront avant toute action contentieuse un accord amiable. À défaut d'accord amiable, pour toutes contestations et quel qu'en soit l'objet, la loi française est la seule applicable et le tribunal de Commerce de Brest est seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

